



AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est par la présente donné aux personnes intéressées que le conseil de la Ville de Montréal-Est, étudiera, lors de sa prochaine séance ordinaire qui se tiendra le **mercredi 18 juin 2025** à compter de **19 h** en son hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est, les demandes de dérogations mineures ayant pour objet :

Pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 695 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et sis au 42, avenue Broadway, à Montréal-Est :

- Permettre une largeur minimale de 2,61 mètres pour les cases de stationnement
- Permettre une largeur minimale de 6 mètres pour une allée de circulation à double sens dont les cases sont à un angle de 90 degrés
- Permettre une pente maximale de 20 % pour une allée d'accès au stationnement
- Permettre une marge arrière de 0,3 m

Pour les immeubles connus et désignés comme étant les lots 6 570 557 et 6 570 558 (lots projetés 6 635 000, 6 635 001 et 6 635 002) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et sis sur le boulevard des Générations, à Montréal-Est :

- Permettre des lots non réguliers avec des limites latérales variant entre 50 et 130 degrés par rapport à la ligne d'emprise de rue
- Permettre d'avoir des plans de la façade principale non parallèles et non orientés selon un axe de 90 degrés par rapport à la rue adjacente ou par rapport à une ligne de lot avant

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

Donné à Montréal-Est, le 28 mai 2025.

M^e Olivier Pelletier
Greffier